

L'honorable M. DANDURAND: L'honorable sénateur sait parfaitement qu'une somme considérable a été payée en primes sur le fer et l'acier durant des années.

L'honorable M. GORDON: Pas grand chose.

L'honorable M. DANDURAND: Des millions de dollars ont été versés en primes par le gouvernement. Ces primes ont été payées selon une échelle de proportion, et ont été supprimées graduellement; c'est ainsi que nous avons pu créer une industrie au Canada.

L'honorable M. FOWLER: Si le gouvernement veut prêter main-forte à l'industrie du fer au Canada, il peut le faire en créant un conseil de recherches qui serait chargé d'inventer ou de découvrir quelque procédé permettant de traiter économiquement notre minerai de fer réfractaire. Si notre minerai était comme le minerai américain, c'est-à-dire s'il n'était pas réfractaire, il n'aurait pas besoin de traitement spécial. Il est certain que nous possédons des dépôts considérables de ce minerai.

L'honorable M. BRADBURY: La question actuellement à l'étude est des plus importantes pour le Manitoba. J'ai eu l'occasion d'avoir quelques détails sur l'organisation de cette compagnie et je puis dire sans hésiter que cette entreprise est excellente et mérite d'être encouragée. J'ai fait la connaissance de M. Coats, un Irlandais du nord, qui s'occupe de la fabrication des toiles. Il est intimement mêlé à cette organisation et j'espère qu'on lui permettra de faire ses preuves. Si elle réussit, le Manitoba et le Nord-Ouest en bénéficieront largement; dans le cas contraire, elle n'aura pas coûté un sou au pays.

La motion est adoptée et le bill est lu une deuxième fois.

TROISIEME LECTURE

Sur la motion de l'honorable M. Dandurand, le bill n° 215, intitulé: Loi concernant le paiement de primes sur certains produits manufacturés du chanvre est lu une troisième fois et adopté.

BILL DU TARIF DES DOUANES

DEUXIEME LECTURE

L'honorable M. DANDURAND propose la deuxième lecture du bill n° 216, intitulé: Loi modifiant le tarif des douanes, 1907.

Il dit: Un des points principaux de ce bill est l'escompte de 10 p. 100 accordé sur toutes les marchandises jouissant du tarif de préférence britannique importées dans les ports de

L'hon. M. GORDON.

mer ou les ports fluviaux du Canada et qui payent déjà un droit excédant 15 p. 100.

Un autre point intéressant, sur lequel on peut différer d'opinion, est compris dans l'article suivant:

Le Gouverneur en conseil peut autoriser tout ministre de la Couronne à entamer des négociations avec un représentant autorisé du gouvernement des Etats-Unis dans le but de conclure une convention commerciale entre les deux pays dont les termes seront jugés d'avantage réciproque. Toute convention ainsi conclue sera sujette à l'approbation du parlement du Canada.

Si le président des Etats-Unis décide, en vertu de la Loi tarifaire des Etats-Unis de 1922, de réduire les droits imposés par ladite loi sur les articles suivants, à savoir:

Bêtes à cornes; blé; farine de blé; avoine; orge; pommes de terre; oignons; navets; foin; les poissons énumérés aux paragraphes 717, 718, 719 et 720 de ladite Loi tarifaire de 1922, le Gouverneur en conseil peut, par arrêté en conseil, effectuer telles réductions de droits sur les articles importés au Canada des Etats-Unis qui seront jugées raisonnables, en compensation desdites réductions sur les produits canadiens importés aux Etats-Unis.

Je propose la deuxième lecture de ce bill.

La motion est adoptée et le bill lu une deuxième fois.

REMISE DE LA TROISIEME LECTURE

L'honorable M. DANDURAND propose la troisième lecture du bill.

L'honorable M. FOWLER: Nous n'avons pas eu l'occasion d'examiner le bill. C'est une modification du tarif des douanes et je ne suis pas d'avis que nous l'adoptions sans le discuter. Je m'y oppose.

L'honorable M. DANDURAND: Si l'honorable sénateur désire l'étudier plus longuement.

L'honorable M. FOWLER: Certainement.

L'honorable M. DANDURAND: Quel délai mon honorable ami veut-il avoir?

L'honorable M. FOWLER: Disons à la prochaine séance du Sénat. Je n'ai pas eu l'occasion de le parcourir. On nous pousse l'épée dans les reins. Je n'y suis pas accoutumé, et je veux pouvoir prendre mon temps, lorsqu'il s'agit de législation que je ne comprends pas. Je considère que j'ai une certaine responsabilité, et j'espère que les autres honorables sénateurs se considèrent eux aussi responsables envers le pays. Je veux pouvoir jeter un coup d'œil sur ce bill. Nous, du Sénat, n'avons même pas la facilité de pouvoir jeter un coup d'œil sur les bills qu'on nous présente.

L'honorable M. DANDURAND: Je reproche à l'honorable sénateur de Portage la Prairie (l'honorable M. Watson) d'avoir cap-